PÉTITION :

Éliminer les obstacles – Garantir la prise en charge des maladies psychiques

Je demande au Conseil fédéral de supprimer les actuelles entraves à l'accès aux soins pour les personnes souffrant de maladies psychiques.

Les maladies et les crises psychiques sont fréquentes. Près de la moitié de la population souffre au moins une fois dans sa vie d'une maladie psychique. L'accès à la psychothérapie ambulatoire est semé d'obstacles qui conduisent à une prise en charge nettement insuffisante. Comme il l'a été démontré, le fait de ne pas traiter à temps les maladies psychiques a des conséquences désastreuses et provoque chaque année des milliards de coûts à la charge de l'économie et des assurances sociales.

La psychothérapie est une méthode efficace et indispensable dans le traitement des maladies psychiques. Elle est proposée par les psychiatres (médecins ayant suivi une formation spécialisée) et par les psychologues-psychothérapeutes (psychologues ayant suivi une formation postgrade de plusieurs années, reconnue au niveau fédéral).

À l'heure actuelle, une personne ayant besoin d'un traitement psychothérapeutique doit attendre longtemps. En particulier, des périodes d'attente allant jusqu'à six mois sont à prévoir pour les traitements d'enfants et d'adolescents. En effet, avec le modèle actuel (modèle de la délégation), seuls les psychiatres sont autorisés à facturer leurs prestations via l'assurance de base. Or, puisque la Suisse manque de psychiatres en exercice, les délais peuvent atteindre une demi-année.

La solution est simple : la psychothérapie effectuée par des psychologues doit aussi être prise en charge par l'assurance de base lorsqu'elle est prescrite par un médecin. C'est le seul moyen de mettre un terme à cette longue attente et à la souffrance.

Prénom	Nom	NPA/Localité	Signature

Informations complémentaires et signature en ligne :
www.eliminer-les-obstacles.ch

A noter : Tout le monde peut signer une pétition, y compris les mineurs et les personnes qui ne possèdent pas la nationalité suisse. La même feuille peut être complétée par les habitants de communes différentes.

Cette pétition est soutenue par : Pro Mente Sana, Schweizerischer Berufsverband für Angewandte Psychologie (SBAP), Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), Organisation suisse des patients OSP, Fédération suisse des patients, Médecins de famille et de l'enfance Suisse

FSP
Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen
Fédération Suisse des Psychologues
Federazione Svizzera delle Psicologhe e degli Psicologi

FSP · Effingerstrasse 15 · 3008 Berne · T +41 31 388 88 00 · fsp@fsp.psychologie.ch · www.psychologie.ch